NOTE D'INFORMATION

PATRIMOINE ACTIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18019 en date du 16/04/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IJ GD

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca,** représentée par **HILALI Reda** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **PATRIMOINE ACTIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040347**
- Date et référence de l'agrément : **29/01/2018, GP18004**
- Date de création : **01/12/1995**
- Siège social : **163, Av Hassan II, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **GESTFONDS** représenté par **HILALI Reda**
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **HILALI Reda**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	**Responsable à contacter**	**Téléphone**
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	05 22 29 88 88

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représentée par **SAAIDI Bahaa**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP PATRIMOINE ACTIONS est d'offrir aux clients, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance équivalente à celle du marché actions marocain et ce, avec une liquidité quotidienne. La création de la valeur se fera par la sélection des meilleures opportunités d'investissement et par l'utilisation de toutes les marges de manœuvres offertes par la réglementation et aussi par une diversification sur d'autres marchés (marchés obligataire, monétaire et international), ou sur les autres valeurs permises par la réglementation en vigueur.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le Fonds pourra également investir, dans la limite de la réglementation en vigueur, une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'Organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT). Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les

limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs permises par la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP PATRIMOINE ACTIONS inclut les instruments financiers ci-après :

- **Valeurs mobilières cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions ;**
- **Valeurs mobilières faisant l'objet de transactions sur tout marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
- **Parts ou actions d'OPCVM ;**
- **Titres de FPCT, d'OPCI et d'OPCR ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Obligations ;**
- **Titres émis ou garantis par l'Etat ;**
- **Liquidités, créances représentatives des opérations de pensions ;**
- **Bons de Caisses ;**
- **Opérations de prêts emprunts de titres ;**
- **Autres valeurs permises par la réglementation en vigueur.**

- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **02/01/1996**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée chaque jour et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau d'Attijariwafa Bank, selon une fréquence quotidienne et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social d'Attijariwafa Bank ;**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

- **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;**
- **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

- Affectation des résultats : **Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits, dont 0,4% part incompressible acquise au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés, dont 0,4% part incompressible acquise au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL. Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	20 000 dhs
(3) Commissions AMMC :	0.025%
(4) Dépositaire :	0.05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel» :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux